



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Calvados (14)
Direction de la citoyenneté et des collectivités locales

Affaire suivie par Elise LEGRAND
Tél : +33 2 31 30 64 29
Courriel : elise.legrand@calvados.gouv.fr

Caen, le 24/11/2023

LE PRÉFET DU CALVADOS (14)

à Madame/Monsieur la/le représentant(e) de l'exécutif local de la Communauté de communes :
CC PRE-BOCAGE INTERCOM (n° de SIRET 20006952400011)

Objet : Fonds de compensation pour la TVA – Versement 2023 ;

Réf. : Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1615-1 et suivants et les R.1615-1 et suivants relatifs au FCTVA.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'arrêté préfectoral du 24/11/2023 le montant de 66 054,94 € est attribué au bénéfice de la communauté de communes au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant à 451,12 € pour les dépenses de fonctionnement et à 402 224,76 € pour les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2023 et transmises dans le cadre du dispositif automatisé (cf. : Annexe 1) .

Après contrôle, il a été retiré 28 070,74 € des dépenses qui ont servi au calcul de l'attribution (cf. : Annexe 2).

Le calcul de l'attribution prend également en compte les dépenses transmises par la procédure déclarative et réalisées au cours de l'exercice 2023, pour un montant de 0,00 € (cf. : Annexe 4), ainsi que la liste des états déclaratifs transmis concernant les dépenses à déduire (cf. : Annexe 5).

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, cette décision est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification, et vous pouvez former préalablement un recours gracieux auprès de mes services dans le même délai. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Florence BESSY

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral du 24/11/2023 - Assiette des dépenses éligibles (dispositif automatisé)

CC PRE-BOCAGE INTERCOM	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal : CC PRE-BOCAGE INTERCOM	401 308,14 €	65 830,58 €
dont dépenses de fonctionnement	23,38 €	3,84 €
615231 Voieries	-1 042,56 €	-171,02 €
615221 Bâtiments publics	1 065,94 €	174,86 €
dont dépenses d'investissement	401 284,76 €	65 826,74 €
2188 Autres immobilisations corporelles	233 789,51 €	38 350,83 €
2313 Constructions	94 074,88 €	15 432,04 €
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	949,20 €	155,70 €
2135 Installations générales agencements et aménagements des constructions	5 116,02 €	839,22 €
21318 Autres batiments publics	4 480,86 €	735,04 €
2184 Mobilier	6 206,29 €	1 018,08 €
2317 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	48 000,00 €	7 873,92 €
202 Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	3 732,00 €	612,20 €
21735 Installations générales agencements aménagements des constructions	4 936,00 €	809,71 €
Budget annexe : DECHETS RECYCL-CC PRE-BOCAGE	940,00 €	154,20 €
dont dépenses d'investissement	940,00 €	154,20 €
2188 Autres	940,00 €	154,20 €
Budget annexe : PSLA VB-ARRY-CC PRE-BOCAGE	139,74 €	22,92 €
dont dépenses de fonctionnement	139,74 €	22,92 €
615221 Bâtiments publics	139,74 €	22,92 €
Budget annexe : PSLA CAUMONT-CC PRE-BOCAGE	288,00 €	47,24 €
dont dépenses de fonctionnement	288,00 €	47,24 €
615221 Bâtiments publics	288,00 €	47,24 €
TOTAL	402 675,88 €	66 054,94 €

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral du 24/11/2023 - Dépenses rejetées du montant éligible et motifs (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CC PRE-BOCAGE INTERCOM		Dépenses rejetées du montant éligible au FCTVA en €
Budget principal : CC PRE-BOCAGE INTERCOM		27 771,82 €
dont dépenses de fonctionnement		27 521,82 €
615231	Voieries	24 129,70 €
	Dépense non grevée de TVA	24 129,70 €
1042-1	ENTRETIEN SENTIERS RANDONNEES 2023-2026 ENTRETIEN SENTIERS RANDONNEES 2023-2026 ENTRETIEN SENTIERS RANDONNEES 2023-2026	24 129,70 €
615221	Bâtiments publics	3 392,12 €
	bien meuble	196,25 €
1079-1	REPLACEMENT DETECTEUR PRESENCE_MAISSON ASSO VB F-23-36 REPLACEMENT DETECTEUR PRESENCE_MAISSON ASSO VB	196,25 €
	BIEN MEUBLE	921,62 €
1155-1	REPLACEMENT MIROIR GYMNASSE VB 4001959 REPLACEMENT MIROIR GYMNASSE VB	921,62 €
	biens meubles	2 274,25 €
1078-1	REPLACEMENT_VENTILATEUR_CTA_GYM_VB 2380750 REPLACEMENT_VENTILATEUR_CTA_GYM_VB	2 274,25 €
dont dépenses d'investissement		250,00 €
2161	Oeuvres et objets d'art	250,00 €
	Dépense non grevée de TVA	250,00 €
1277-1	DESSIN_SERIE_HOMMAGE_A_ARTEMISIA - REEM DU M 1239/23 SUITE AM 42/23 -IMPUTATION ERRONEE DESSIN_SERIE_HOMMAGE_A_ARTEMISIA DESSIN_SERIE_HOMMAGE_A_ARTEMISIA DESSIN_SERIE_HOMMAGE_A_ARTEMISIA	250,00 €
Budget annexe : DECHETS RECYCL-CC PRE-BOCAGE		0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : PSLA VB-ARRY-CC PRE-BOCAGE		298,92 €
dont dépenses de fonctionnement		298,92 €
615221	Bâtiments publics	298,92 €
	La dépense concerne un achat de fourniture qui n'est pas éligible	298,92 €
126-1	FOURNITURE_FILTERES_CTA_PSLA_VB 2380676 FOURNITURE_FILTERES_CTA_PSLA_VB	298,92 €
Budget annexe : PSLA CAUMONT-CC PRE-BOCAGE		0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
TOTAL		28 070,74 €

Annexe 3 à l'arrêté préfectoral du 24/11/2023 - Dépenses en cours de contrôle (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CC PRE-BOCAGE INTERCOM	Dépenses éligibles au FCTVA en €
Budget principal : CC PRE-BOCAGE INTERCOM	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : DECHETS RECYCL-CC PRE-BOCAGE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : PSLA VB-ARRY-CC PRE-BOCAGE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
Budget annexe : PSLA CAUMONT-CC PRE-BOCAGE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
TOTAL	0,00 €

Annexe 4 à l'arrêté préfectoral du 24/11/2023 - Etats déclaratifs de dépenses additionnelles éligibles (procédure déclarative)

CC PRE-BOCAGE INTERCOM	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal : CC PRE-BOCAGE INTERCOM	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : DECHETS RECYCL-CC PRE-BOCAGE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : PSLA VB-ARRY-CC PRE-BOCAGE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
Budget annexe : PSLA CAUMONT-CC PRE-BOCAGE	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Annexe 5 à l'arrêté préfectoral du 24/11/2023 - Etats déclaratifs de dépenses à déduire (procédure déclarative)

CC PRE-BOCAGE INTERCOM	Dépenses déduites du montant éligible au FCTVA en €
Budget principal : CC PRE-BOCAGE INTERCOM	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
<hr/>	
Budget annexe : DECHETS RECYCL-CC PRE-BOCAGE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
<hr/>	
Budget annexe : PSLA VB-ARRY-CC PRE-BOCAGE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
<hr/>	
Budget annexe : PSLA CAUMONT-CC PRE-BOCAGE	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
<hr/>	
TOTAL	0,00 €